

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	60
Procurations	11
Votants	71

**DELIBERATION N°7-091222****Objet : Consultation des Entreprises : Réaménagement d'un logement de fonction en bureaux**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 2 décembre 2022*

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Johan LOUBRIAT
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVY
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Virginie FAGETTE	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

**Excusés :**

Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*St Crépin-et-Carlucet*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*).

**Procurations :**

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)  
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)  
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)  
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)  
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)  
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)  
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)  
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*)  
M. Patrick LE MELLEDO (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chappelle-Aubareil*) donne procuration à M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante les décisions prises au regard de la gestion des déchets en Périgord Noir :

- La nécessité de se mettre en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, nous imposant :
  - De réduire le tonnage des déchets résiduels enfouis (sacs noirs) de 50%
  - D'augmenter le recyclage de 60%,
  - Afin de modérer le coût de la taxe TGAP applicable aux déchets résiduels enfouis : *La TGAP était de 18€/Tonne en 2020 soit 266000€, elle sera de 65€/Tonne en 2025 soit 910 000€ chaque année pour 14000 tonnes enfouies.*
- La décision de réorganiser la collecte afin de pouvoir quantifier les apports de déchets résiduels avec :
  - Des travaux d'installation de bornes de collecte des déchets de 4 à 5 m<sup>3</sup> permettant la gestion de l'ouverture du tambour, pour remplacement des bacs de 750 litres accessibles à tous,
  - L'acquisition de bennes à ordures ménagères disposant d'une grue,
  - L'acquisition de matériel pour lavage des bornes, à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que de l'entretien des emplacements,
  - Le non-remplacement du personnel partant à la retraite : la collecte des bornes nécessite seulement un chauffeur PL,

- La formation du personnel, si nécessaire, en vue de la transformation des emplois d'éboueurs, notamment :
  - Pour créer une équipe de lavage des bornes,
  - Pour créer une brigade verte qui appliquera le pouvoir de police en matière de déchets,
  - Pour se doter de chauffeurs poids lourds formés à la manipulation d'une grue,
  - Pour accroître les effectifs administratifs.

Le Président expose à l'assemblée que les services administratifs devront être restructurés, notamment :

- L'accueil - téléphonique et physique -,
- La communication orale et dématérialisée,
- Le service de comptabilité et de gestion du matériel informatique,
- La création d'une brigade verte,

Le Président expose que le siège social dispose d'un gardiennage, avec logement de fonction jouxtant les bureaux. Il précise que cet espace pourrait éventuellement accueillir des bureaux.

Il préconise à cet effet, d'engager une réflexion et de recourir aux services de l'architecte Méline PRUD'HOMME, domiciliée à SAINT GENIES, afin de réaliser un avant-projet relatif à la réhabilitation du logement de fonction en bureaux.

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 05/12/2022, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la mission établie avec Mme **Méline PRUD'HOMME**, architecte, afin de réaliser un **avant-projet** relatif à la réhabilitation du logement de fonction en bureaux pour un coût de **2150€ pour l'étude et selon barème d'un pourcentage du montant des travaux pour le suivi des travaux** (de 14% HT pour un montant de travaux de 20000€ à 7.5% HT à partir d'un montant de travaux de 500001€).
- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre cet avant-projet,
- **Autorise** le Président à signer les pièces administratives à intervenir,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget général 2023 et que l'amortissement s'effectuera sur 15 ans.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 09 décembre 2022.

  
Jérôme PEYRAT  
Président